



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 1'500'000.- TTC pour la campagne d'assainissement des chaussées

(du 23 janvier 2008)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Alors que le Service de la voirie disposait encore, en 2003, de CHF 480'000.- pour l'entretien de surface (pose d'une nouvelle couche de roulement en enrobé ou en gravillonnage) du réseau routier communal, ce montant est tombé à CHF 250'000.- en 2006.

Si l'on précise que notre réseau routier communal se compose de 100 km de voies urbaines et de 80 km de routes de campagne, il apparaît évident que les montants alloués pour la remise en état des chaussées ne sont pas suffisants depuis plusieurs années.

Aussi, l'état des routes se révèle toujours plus médiocre après chaque hiver et les dégradations, d'abord légères et n'affectant que la surface du revêtement, commencent peu à peu à s'étendre à l'intérieur de la structure, ce qui rend les coûts de reconstruction plus importants.

Il convient cependant de mentionner que la réduction budgétaire a été voulue, ceci pour alléger le budget de la Ville durant ces années difficiles.

Cependant, à terme, l'effort de maintenance doit être repris si l'on veut éviter une perte significative du patrimoine (capital) routier.

Ce temps est arrivé; les signes de dégradations avancées commencent à se manifester en de nombreuses zones du réseau routier principal essentiellement.

Projet

Il est prévu, dans cette campagne, de remettre en état les zones sises sur le réseau routier principal (voies du réseau des bus et voies de transit essentiellement) qui présentent des dégradations manifestes, imposant une remise en état par la pose d'une couche de roulement en enrobé, ou par la reconstruction partielle ou totale du revêtement.

Afin d'investir le crédit alloué de manière optimale, il sera fait usage du logiciel PMS récemment acquis. Cet outil permet, en fonction des dégradations relevées et de la tactique d'entretien retenue, de planifier les travaux d'entretien de manière optimale, à savoir celle présentant le meilleur bénéfice (= rapport entre la préservation du capital et les dépenses).

Demande de crédit

La campagne d'assainissement du réseau routier principal, pour l'essentiel, fait l'objet de la présente demande de crédit de CHF 1'500'000.- dont à déduire les éventuelles subventions (à établir lorsque les tronçons à réfectionner seront connus).

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée de 10 ans, au taux moyen des emprunts de la Ville de 3,5 %.

Le tableau suivant donne le détail financier :

Amortissement	CHF	150'000.-
Intérêts 3,5 % sur la moitié de l'investissement	CHF	<u>26'250.-</u>
<i>soit une charge annuelle de</i>	CHF	<i>176'250.-</i>

La charge d'intérêt est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement est inscrit au budget 2008 au chapitre 700 – *Infrastructures, Assainissement des chaussées, campagne I*, à raison de CHF 1'500'000.-.

Conséquences sur les ressources humaines

Le relevé d'état du réseau routier principal se fera visuellement par du personnel de la Voirie et des Services techniques des Travaux publics qui aura été préalablement formé (par l'ingénieur communal) pour effectuer cette tâche.

Ces prestations se feront avec le personnel à disposition et n'entraîneront pas de besoins en ressources humaines supplémentaires.

Rapprochement et collaboration avec le Locle

Pas de disposition particulière.

Éléments relatifs au développement durable

Pour la remise en état des zones dégradées du réseau routier principal, un enrobé phono-absorbant sera appliqué en couche de roulement afin de réduire quelque peu les nuisances sonores élevées aux abords de ces routes très fréquentées.

Ce genre de matériau a été appliqué sur les rues Crêtets et Chevrolet et sa tenue est excellente.

Une évaluation des qualités acoustiques sera réalisée, au printemps, en collaboration avec le canton.

Pour le surplus, un entretien judicieux et optimal du réseau routier limite les dépenses, donc l'usage de matériaux nouveaux. Il évite, par l'absence de dégradations importantes, l'usure prématurée des véhicules et l'accroissement de la consommation du carburant et des pièces d'usure des automobiles.

Ce rapport sera soumis à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 11 février 2008.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Laurent Kurth

Le chancelier
Sylvain Jaquenoud

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 1'500'000.- est accordé au Conseil communal pour la campagne d'assainissement des chaussées.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 10 %.

Article 4.- Les éventuelles subventions viendront en déduction du crédit accordé.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Katia Babey Falce

Le secrétaire
Pierre-André Monnard